

Les accueillantes d'enfants ENFIN RECONNUES

▶ Après 30 ans de combat, elles bénéficient d'un vrai contrat de travail

▶ Le moment était solennel, pour ne pas dire historique. Ce jeudi, la ministre de l'Enfance, Alda Greoli (CDH), était à Colfontaine pour rencontrer les deux premières accueillantes d'enfants à domicile à bénéficier du statut de salariées. Un statut que le secteur attendait depuis plus de 30 ans et qu'il désespérait de voir un jour arriver.

Aujourd'hui, la signature de ces contrats est en cours auprès des services de toute la Communauté française. "C'est l'aboutissement d'un processus comme il y en a eu très peu ces dernières années, il a été co-construit sur le terrain, avec les pouvoirs organisateurs, la plateforme accueillantes, composée des représentants des services d'accueil et des syndicats, l'ONE et mon cabinet", a souligné la ministre.

Cette avancée majeure doit

notamment marquer la fin d'une situation incertaine dans laquelle de nombreuses accueillantes étaient plongées jusqu'ici. "En tant que ministre de l'Enfance, je n'aurais pas pu imaginer ne pas me battre pour que ces accueillantes soient enfin reconnues à juste titre pour leurs compétences et la fonction qu'elles occupent dans la société."

Corinne Sotteau et Nathalie Dutat, accueillantes depuis près de dix ans, pourront désormais prétendre à des congés payés et compter sur un revenu fixe, au même titre que des puéricultrices actives en milieu d'accueil. "C'est une reconnaissance pour notre métier, pour nos responsabilités alors que nous

sommes en première ligne pour les apprentissages des enfants accueillis", ont-elles souligné non sans émotions.

LE PROCESSUS PRENDRA cependant du temps pour que chaque accueillante puisse bénéficier de ce statut. Cette année, ce sont 200 accueillantes qui peuvent y prétendre. En 2019, elles seront tout autant à en bénéficier. Leur nombre augmentera ensuite année après année pour aboutir totalement en 2025.

"Phaser le processus était une demande du secteur", précise encore Alda Greoli. À l'avenir, toutes les personnes bénéficiant du diplôme requis et souhaitant s'installer comme accueillante bénéficieront automatiquement de ce statut. De quoi rendre plus attrayant le métier ?

Emeline Berlier

"Tous les acteurs du secteur se sont mobilisés"